



Communiqué de presse



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ  
PATRIMOINE SUISSE  
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA  
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Seefeldstrasse 5a, 8008 Zürich

Briefpost:  
Postfach, 8032 Zürich

T 044 254 57 00  
F 044 252 28 70

[www.heimatschutz.ch](http://www.heimatschutz.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)  
[info@heimatschutz.ch](mailto:info@heimatschutz.ch)

PC 80-2202-7

Prise de position sur l'« Architecture des années 50 et 60»

## Interventions sur le bâti des années de l'envol

Zurich, le 20 novembre 2008

**La vétusté gagne peu à peu les bâtiments d'après-guerre. Vu la grande valeur de nombre d'entre eux, il importe de les traiter avec ménagement et de les protéger. Mais nous n'en prenons généralement que très faiblement conscience. Patrimoine suisse a élaboré un document de prise de position intitulé « L'envol – l'architecture des années 50 et 60», qui précise sa position et ses attentes.**

Les constructions des années 50 et 60 - écoles, bâtiments administratifs, lotissements, fabriques, mais également cinémas, piscines à ciel ouvert, parcs et jardins – caractérisent chaque ville, chaque village de notre pays. Elles racontent l'histoire d'une époque, tout comme le font les réalisations architecturales de l'Art Nouveau ou de l'ère baroque. Il devrait aller de soi de traiter notre patrimoine bâti récent avec respect, sachant que ses trésors représentent les monuments historiques de l'avenir.

Le *document de prise de position* ci-joint entend présenter le point de vue et les attentes de Patrimoine suisse en la matière aux maîtres d'ouvrage et architectes, mais aussi aux services des constructions et aux politiciennes et politiciens. Tous les Services des constructions communaux de Suisse recevront ce document au cours de ces prochains jours. Patrimoine suisse a la conviction qu'il vaut la peine d'y regarder à deux fois et de réfléchir sérieusement à la valeur d'un bâtiment avant d'y toucher.

Le *Supplément* attire l'attention sur la qualité et les particularités de l'architecture d'après-guerre et montre, exemples à l'appui, comment il est possible de traiter ces témoins d'une époque avec respect.

*Document de prise de position* et *Supplément* peuvent être commandés gratuitement à Patrimoine suisse. La prise de position figure également, prête à télécharger, sous [www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch).

Pour toute question: Patrimoine suisse, Philipp Maurer, 044 254 57 00